



Comptabilités

Revue d'histoire des comptabilités

2 | 2011

Approche codicologique des documents comptables
du Moyen Âge

La série des comptes de l'hôtel-Dieu de Paris à la fin du Moyen Âge : aspects codicologiques

Christine Jéhanno



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/comptabilites/639>

ISSN : 1775-3554

Éditeur

IRHIS-UMR 8529

Référence électronique

Christine Jéhanno, « La série des comptes de l'hôtel-Dieu de Paris à la fin du Moyen Âge : aspects codicologiques », *Comptabilités* [En ligne], 2 | 2011, mis en ligne le 07 septembre 2011, consulté le 01 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/comptabilites/639>

Ce document a été généré automatiquement le 1 mai 2019.

Tous droits réservés

La série des comptes de l'hôtel-Dieu de Paris à la fin du Moyen Âge : aspects codicologiques

Christine Jéhanno

- 1 L'hôtel-Dieu est, dans l'espace parisien, une des institutions, pas si nombreuses, qui nous ont laissé des comptes. C'est au Moyen Âge le plus grand et le plus ancien des établissements d'assistance de la capitale. Il est placé sous la tutelle du chapitre cathédral au spirituel comme au temporel et est gouverné par une communauté religieuse double, de sœurs qui prennent soin des malades et de frères qui veillent à la bonne marche de l'institution. À la fin du Moyen Âge, deux personnes partagent la direction de l'établissement, la supervision de son personnel et la responsabilité de sa gestion : le maître et la prieure. Ils tiennent chacun des comptes, de façon attestée depuis la deuxième moitié du XIV^e siècle au moins, et doivent les soumettre séparément à l'autorité de tutelle jusqu'en 1505, date du placement du temporel dans la main de gouverneurs laïcs à partir de laquelle ne sera plus rendu qu'un compte unique. Ces deux personnages sont responsables de différents offices, qui tiennent et rendent eux-mêmes des comptes, au maître pour la plupart, à la prieure pour le seul office du linge.
- 2 Ainsi, l'hôpital a été amené à produire une grande quantité de documents comptables : papiers journaux des différents offices, états provisoires et intermédiaires de chacun d'eux mais aussi des comptes généraux faisant la synthèse de toutes les recettes et dépenses et, enfin, des comptes finaux que prieure et maître ont présentés au chapitre cathédral. Evidemment, tous ne nous sont pas parvenus à loin près : aucun des journaux qui ont servi à leur élaboration ne subsistent, ni même aucun des comptes particuliers d'office. Les comptes conservés sont tous ceux mis en forme pour être audités et/ou archivés, à l'exception d'un état intermédiaire. Malgré la destruction d'une part du fonds de l'hôpital par l'incendie de 1871, une série de 168 comptes a subsisté couvrant la période 1364-1599. Presque complète après 1505, elle est beaucoup plus lacunaire pour la période précédente – qui nous intéressera seule ici –, à savoir de 1364 à 1505. Pour ces

quelque 140 ans, ne subsistent que 12 comptes du maître, tous du XV^e siècle, plus un compte spécial récapitulatif de façon succincte les années 1495 à 1505, et 72 comptes de la prieure – dont quelques doubles – regroupés en 10 registres, à l'exception d'un seul resté isolé¹.

Fig. 1 : État de la documentation conservée pour les années 1364-1505.

Années	Dépôt	Cote
Registres du Maître		
1416	Archives de l'Assistance publique	liasse 1452, pièce 6557
1417	Archives de l'Assistance publique	liasse 1452, pièce 6558
1418	Archives de l'Assistance publique	liasse 1452, pièce 6559
1428	Archives de l'Assistance publique	liasse 1452, pièce 6561
1429	Archives de l'Assistance publique	liasse 1452, pièce 6562
1430	Archives de l'Assistance publique	liasse 1452, pièce 6563
1443	Archives de l'Assistance publique	liasse 1452, pièce 6565
1444	Archives de l'Assistance publique	liasse 1452, pièce 6566
1445	Archives de l'Assistance publique	liasse 1452, pièce 6567
1446	Archives de l'Assistance publique	liasse 1452, pièce 6568
1458	Archives nationales	H5 3663
1466	Archives nationales	H5 3664
1495-1505	Archives nationales	H5 3666
Registres de la Prieure		
1364-1395	Musée de l'Assistance publique	liasse 1452, pièce 6555
1370-1379	Archives de l'Assistance publique	liasse 1452, pièce 6556
1422-1427	Archives de l'Assistance publique	liasse 1452, pièce 6560
1428-1436	Archives de l'Assistance publique	liasse 1452, pièce 6564
1476-1480	Archives de l'Assistance publique	liasse 1452, pièce 6569
1480-1485	Archives de l'Assistance publique	liasse 1452, pièce 6570
1485-1490	Archives de l'Assistance publique	liasse 1452, pièce 6571

1490-1494	Archives de l'Assistance publique	liasse 1452, pièce 6572
1494-1499	Archives de l'Assistance publique	liasse 1452, pièce 6573
1499-1504	Archives de l'Assistance publique	liasse 1452, pièce 6574
1493	Archives nationales	H5 3665

- 3 Au total, 24 registres et quelque 3000 feuillets, soit une masse documentaire qui, en dehors de la richesse de l'information que renferment les articles, se prête très bien à un examen codicologique et permet l'exploration de nombreuses pistes. Parmi celles-ci, il a semblé intéressant de retenir la notion de « série ». Dès lors que les gestionnaires de l'hôtel-Dieu rendent chaque année des comptes à la même autorité de tutelle, ont-ils le sentiment voire la volonté de constituer un ensemble ? Pensent-ils leurs comptes comme une série ?
- 4 Il s'agit en réalité d'une série double, d'abord parce que, on l'a dit, maître et prieure rendent des comptes séparés, mais aussi parce que chaque compte est établi en double exemplaire, probablement destiné l'un à rester à l'hôpital, l'autre à être laissé aux chanoines après l'audition. Ainsi s'explique sans doute que les comptes de cette institution soient actuellement conservés dans deux dépôts d'archives différents : pour l'essentiel aux Archives de l'Assistance publique², dans le fonds de l'hôtel-Dieu, et aux Archives nationales, dans le fonds du chapitre cathédral, pour les comptes du maître de 1458, 1566 et 1495-1505 et un double du compte de la prieure de 1493³.
- 5 Une norme comptable existe indiscutablement ainsi que l'atteste le simple fait que les comptes sont annuels et couvrent la période qui va de Noël au Noël suivant, à l'exception de ceux de la prieure de la fin du XV^e siècle qui débutent et s'achèvent à la Saint-Rémi. La composition des comptes plaide elle aussi en faveur d'une norme contraignante puisque, chaque année, les chapitres se succèdent dans un ordre immuable, à l'intérieur des classiques trois parties consacrées à la recette, à la dépense, aux arrérages⁴. Cette norme concerne-t-elle aussi les aspects matériels ? Répondre à cette question suppose d'examiner les différents aspects codicologiques et de déterminer s'ils présentent une homogénéité. Dans le cas contraire, que traduisent les variations observées ?

Formats

- 6 La première observation porte sur le plus visible, le format. Le tableau recensant les dimensions moyennes des feuillets de chaque registre suffit à montrer qu'il est variable, même si les comptes ont en commun d'être plus hauts que larges.

Fig. 2 : Formats de feuillets.

Registres du Maître	hauteur (mm)	largeur (mm)	rapport	surface (mm ²)
1416	350	270	0,771	94500
1417	350	270	0,771	94500

1418	350	270	0,771	94500
1428	380	280	0,737	106400
1429	380	280	0,737	106400
1430	380	280	0,737	106400
1443	310	210	0,677	65100
1444	300	230	0,767	69000
1445	295	230	0,780	67850
1446	295	230	0,780	67850
1458	290	210	0,724	60900
1466	310	210	0,677	65100
moyenne	332,5	247,5	0,744	83208,3
médiane	330	250	0,752	81750
Registres de la Prieure				
1364-1395	340	270	0,794	91800
1370-1379	275	193	0,702	53075
1422-1427	330	270 ⁵	0,818	89100
1428-1436	280	210	0,750	58800
1476-1480	330	290	0,879	95700
1480-1485	330	290	0,879	95700
1485-1490	330	290	0,879	95700
1490-1494	330	290	0,879	95700
1494-1499	330	290	0,879	95700
1499-1504	330	290	0,879	95700
moyenne	320,5	268,3	0,834	86697,5
médiane	330	290	0,879	95700

- 7 Les plus grands registres sont parmi ceux du maître et, à l'inverse, le plus petit provient de la prieure. Mais on ne peut pas dire pour autant que, dans l'ensemble, les comptes de la prieure sont d'un format inférieur à ceux du maître, puisque leur surface moyenne est supérieure. Les registres de la prieure de la fin du XVe siècle sont d'un format assez proche de ceux du maître pour les années 1416 à 1418 et très supérieur à celui de leurs homologues des années 1443-1446, 1458 et 1466. Pourtant, lorsqu'on dispose pour une même année des comptes des deux responsables, en 1428-1430, l'écart est très net : les comptes de la prieure sont de taille bien plus modeste. Il est vrai que ces années sont celles qui voient les comptes du maître adopter un format exceptionnellement grand alors que le registre de la prieure qui couvre ces trois années est un des deux plus petits.
- 8 L'essentiel réside dans les variations sensibles de hauteur et de largeur qui témoignent de l'absence d'un format imposé. Ainsi, la surface du compte du maître de 1466 n'est que de 60 % de celle du compte du même responsable de 1428. Le rapport entre la hauteur et la largeur n'est même pas constant, ce qui introduit visuellement des contrastes forts entre des registres très étroits (rapport de 0,677 pour les comptes du maître de 1443 et 1466) et d'autres plus larges (rapport de 0,879 pour les registres de la prieure de la fin du XVe siècle), généralement préférés par la prieure. Au-delà de ces différences marquées, on décèle malgré tout des groupes homogènes. Celui constitué par les six registres des 28 comptes de la prieure de la fin du XVe siècle et du tout début du XVIe siècle est particulièrement remarquable. La même homogénéité s'observe pour les comptes du maître de 1416-1418 et 1428-1430. En revanche, les quatre comptes consécutifs de 1443-1446 diffèrent légèrement, plus sensiblement encore pour les deux registres de la prieure qui se suivent pour couvrir les années 1422 à 1436. À l'intérieur du registre rassemblant les comptes de la prieure de 1422 à 1427 qui plus est, les comptes sont composés de feuillets aux dimensions diverses : la largeur passe de 271 mm pour les quatre premiers comptes à 304 mm pour les deux derniers. L'écart, qui excède 3 cm, est flagrant d'autant que le premier des feuillets plus larges, exposé à la lumière, a pris une teinte foncée.

Fig. 3 : Différence de largeur entre deux comptes consécutifs : registre de la prieure 1422-1427.



- 9 Hormis ce cas, unique, des variations minimales, de l'ordre de quelques millimètres, s'observent d'un feuillet à l'autre au sein d'un même exercice. Or, les feuillets, spécialement ceux des comptes de la prieure, ont été rognés après écriture puisque, sur

certain, des mots, voire des cotes marginales apparaissent coupées⁶, et jusqu'à de très belles lettrines⁷.

Fig. 4 : Mentions de bas de page rognées : compte du maître de 1416.

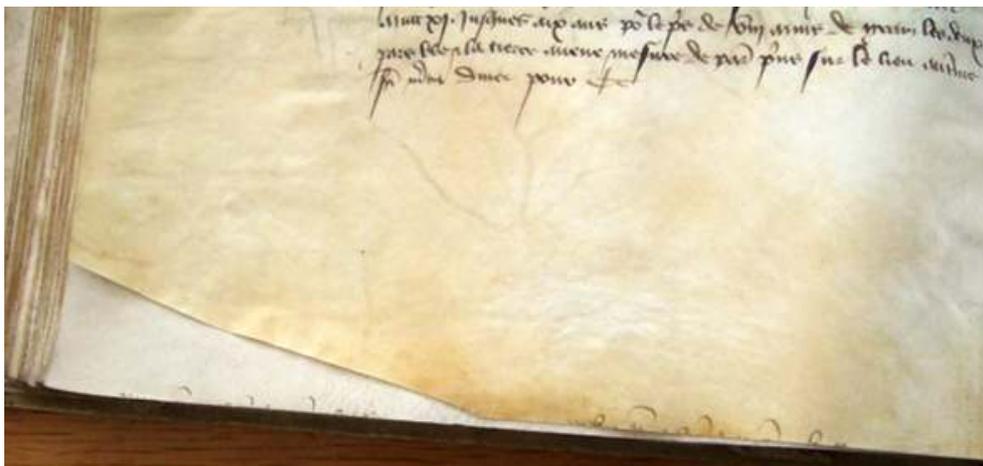


Fig. 5 : Cotes coupées au rognage : compte de la prieure de 1371, f° 14.

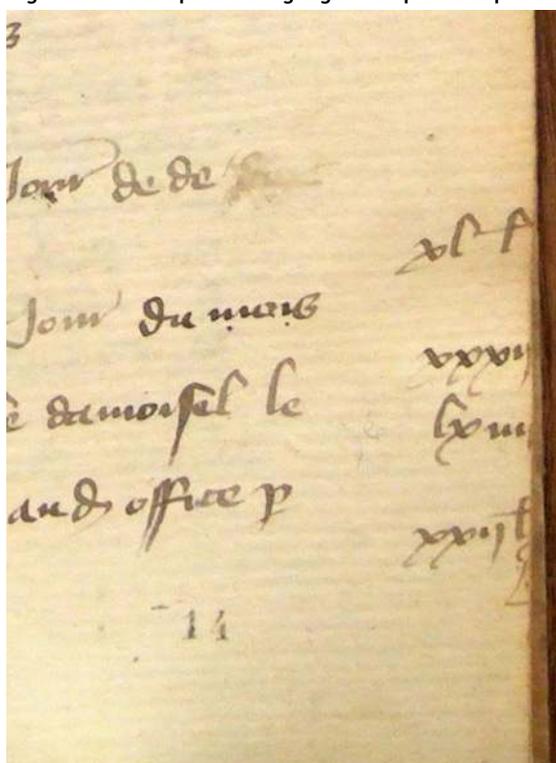


Fig. 6 : Lettrine rognée : compte de la prieure de 1423, f°13.



- 10 Ce rognage, attesté non seulement sur les feuillets de parchemin mais aussi sur les feuillets papier, a donc probablement été effectué très postérieurement à l'écriture des comptes, à un moment où leur teneur n'avait plus la même importance et où ils avaient valeur d'archives pour l'institution. Il est donc difficile de restituer le format initial, celui que les comptes avaient lors de leur réalisation et de leur présentation au chapitre. La mesure systématique de chaque feuillet telle qu'il apparaît aujourd'hui est donc vaine, tout comme celle du schéma de réglure qui s'est forcément trouvé modifié par ce rognage tardif. On peut supposer, qu'il est intervenu à l'occasion de la pose des reliures actuelles, toutes semblables, et que leurs plats de carton suffisent à désigner comme modernes.

Reliures

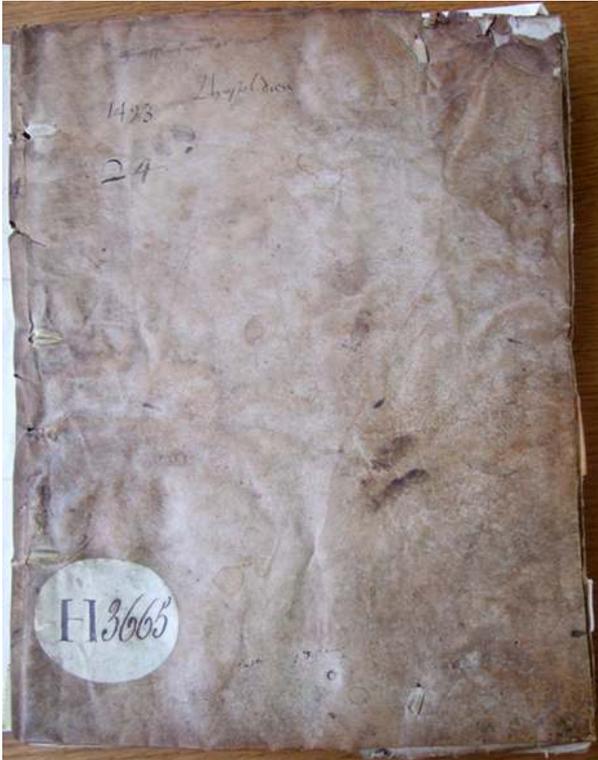
- 11 À défaut de pouvoir examiner les reliures médiévales, on peut au moins apporter la preuve qu'elles ont existé. On trouve en effet dans les comptes eux-mêmes des dépenses comme celle du compte du maître de 1418 : « Pour relier ce presant compte double par Jehan Riou, relieur de livres..... XVI s. »⁸.
- 12 Dans ce cas, le compte a été relié tout de suite après sa rédaction. Dans d'autres cas cependant, la reliure intervient tardivement comme le prouve cet article du compte de la prieure de 1431 :
- « Item pour avoir relié plusieurs comptes anciens de prieuses trespassees [et] de leurs procureurs c'est assavoir ceulx de suer Raoulle du Boys, de suer Marguerite Pinelle et de suer Jehanne la Tiaise, aussi les comptes de leurs chappelains et procureurs et en faire VI grans livres, pour tout ceXX s.p. »⁹
- 13 À cette date, on fait relire des comptes qui sont anciens, comme le souligne l'article. En effet, Raoulle du Bois fut prieure du 28 juin 1330 au 3 avril 1346 au moins, soit près d'un siècle plus tôt ; Marguerite Pinelle exerça la même responsabilité de 1370 à 1385 et Jeanne la Thiaise lui succéda de Noël 1386 à mai 1397 au moins. Il est vraisemblable que ce soit

glissée là une erreur et qu'à la place de « Raoulle » il eût fallu écrire « Philippe », Philippe du Bois étant la prieure qui a précédé Marguerite Pinelle, à partir de 1363. Il n'est pas sûr que des comptes aient été régulièrement tenus dès la première moitié du XIV^e siècle du reste. Ainsi, il s'agirait de procéder à la reliure, mais aussi au rassemblement en six registres, de quelque 35 comptes consécutifs conservés dans les archives de l'hôpital jusque là isolément les uns des autres. Les deux registres qui ont subsisté pour le XIV^e siècle sont peut-être parmi les six évoqués dans l'article cité. Il est tentant de voir dans le registre exposé au Musée de l'Assistance publique un de ces « grans livres » puisqu'il contient justement des comptes de ces trois prieures. Les lacunes qu'il présente s'expliqueraient alors. Entre la rédaction des comptes et leur assemblage en un registre, plusieurs décennies plus tard, certains ont pu être perdus, d'autres abîmés¹⁰. En revanche, on reste perplexe devant l'existence de six comptes présents au sein de chacun des deux registres conservés pour cette période. Ces comptes auraient-ils été conservés à l'hôpital en double pendant toutes ces années ? Il y a là une question en suspens.

- 14 Quoi qu'il en soit, il convient de souligner ici la différence de traitement entre les comptes du maître, reliés dès l'origine, et ceux de la prieure qui ne semblent pas l'être dans un premier temps. Cette différence tient à l'évidence au fait que les comptes du maître sont constitués de plusieurs cahiers en raison du nombre élevé de feuillets nécessaire à l'importante matière consignée, alors qu'un seul cahier suffit d'ordinaire à la prieure. Il est dès lors indispensable pour le maître de présenter aux chanoines des cahiers au moins ordonnés et solidarités.
- 15 Pourtant, pour un de ses comptes au moins – celui de 1493 conservé aux Archives nationales –, la prieure a procédé comme le maître. Dans ce compte, l'écriture large et aérée a nécessité l'emploi de plusieurs cahiers de papier, cousus ensemble et protégés par une couverture qui, si elle est bien d'origine, donne une idée de ce qu'étaient ces reliures. La prudence est néanmoins de mise car, on y reviendra, ce compte semble être un état intermédiaire et non l'état final du compte. En outre, archivé dans le fonds du chapitre, il a pu rester isolé si l'on considère que l'habitude de rassembler plusieurs exercices dans un même registre était propre à la prieure mais ne s'est pas imposée à la tutelle. Il n'est donc pas sûr que les autres comptes aient été pourvus d'une telle couverture. Celle-ci est une peau de parchemin un peu épaisse, assujettie aux cahiers par trois liens de cuir, et dont les rabats sont cousus.

Fig. 7 : Couverture du compte de la prieure de 1493 :

a) extérieur



b) intérieur.

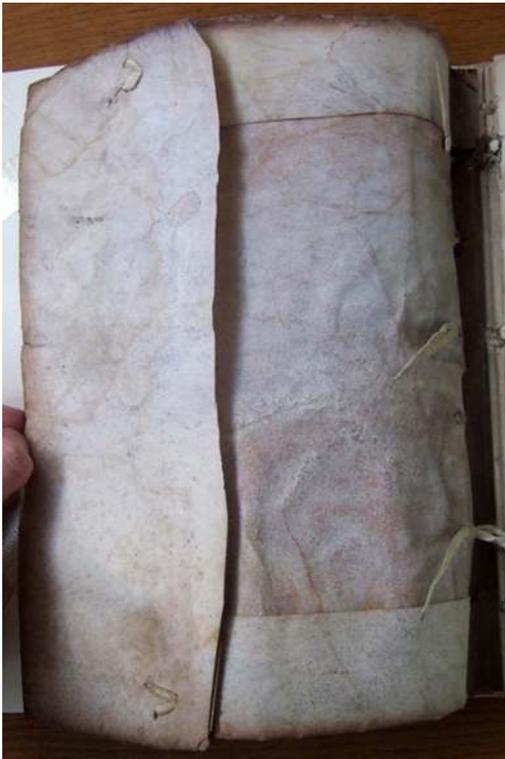


Fig. 8 : Cahiers cousus visibles au niveau où la couverture est détachée.



Nature et qualité du support

- 16 L'examen des supports va lui aussi dans le sens de l'hétérogénéité puisque les comptes sont écrits aussi bien sur papier que sur parchemin.
- 17 Du reste les comptes mentionnent des achats de ces deux matériaux. À titre d'exemple, ces articles du compte du maître de 1416 :
- « Pour parchemin froncine Neant pour ceste annee
 Pour II bottes de parchemin vellin acheté la botte XXXVI s., valent.....LXXII s.
 Pour IIII autres bottes de velin, la botte XX s. IX d., valent.....IIII L. III s.
 Pour deux rames de pappier, la rame XX s., valent.....XL s.
 Pour ung pappier journal pour le maistre.....X s. »¹¹
- 18 Des dépenses analogues figurent également dans les comptes de la prieure, par exemple en 1370 :
- « Pour III papiers achetés pour escrire les receptes et mises tant d'argent come de linge le XV^e jour dudit mois [février] VI s.
 Pour parchemin et papier pour escrire et doubler et minnuer cest compte XII s. »¹²
- 19 Ou, en 1423 :
- « Pour pappier et parchemin achetez pour minuer et doubler II fois en parchemin et pour le salaire du clerc qui les a minuez et doublez »¹³.
- 20 La formulation pourrait laisser croire qu'on utilise un support différent pour la minute, la grosse et le double. L'observation des comptes conservés montre une réalité plus complexe, aussi bien pour les comptes du maître que pour ceux de la prieure : certains sont sur papier, d'autres sur parchemin et il existe aussi des comptes à support mixte, comme l'indique le tableau ci-dessous.

Fig. 9 : Matière du support des registres.

Registres du Maître	support
1416	parchemin
1417	parchemin

1418	parchemin
1428	papier/parchemin
1429	papier/parchemin
1430	papier/parchemin
1443	parchemin
1444	parchemin
1445	parchemin
1446	parchemin
1458	papier
1466	papier
1495-1505	papier
Registres de la Prieure	
1363-1395	parchemin
1370-1379	papier
1422-1427	parchemin
1428-1436	papier/parchemin
1476-1480	parchemin
1480-1485	parchemin
1485-1490	parchemin
1490-1494	parchemin
1494-1499	parchemin
1499-1504	parchemin
1493	papier

- 21 L'examen des registres mixtes montre un usage des deux supports qui n'a rien d'aléatoire. Ainsi, dans le registre de la prieure qui couvre les années 1428-1436, chaque compte est constitué d'un cahier dont seuls les bifeuillets externes et internes sont en parchemin, les autres en papier. Les bifeuillets de parchemin, plus résistants, assurent la protection du cahier en même temps que la solidité de la couture. On n'hésite pas à recourir à des

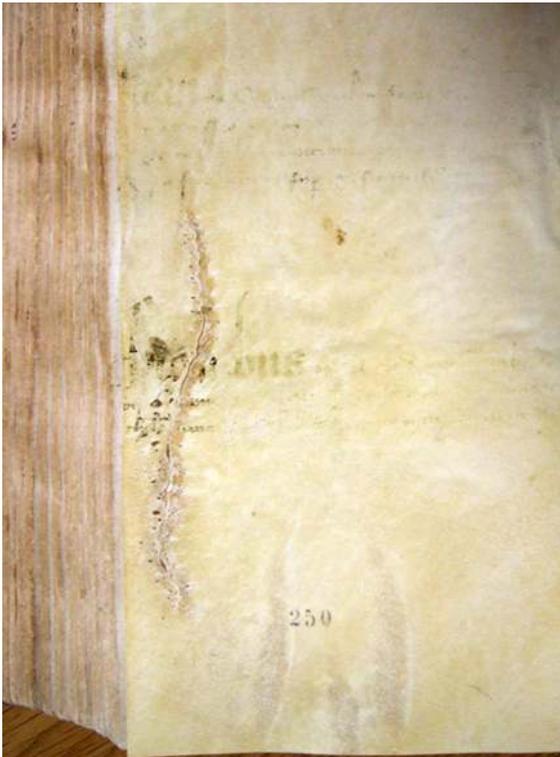
bifeuillets palimpsestes d'origine diverse puisque certains proviennent de comptes¹⁴ et d'autres portent des passages en latin¹⁵, qui n'est pas la langue de la comptabilité.

Fig. 10 : Exemples de feuillets parchemin palimpsestes dans les comptes de la prieure :

a) 1432, p. 161



b) 1433, p. 250.



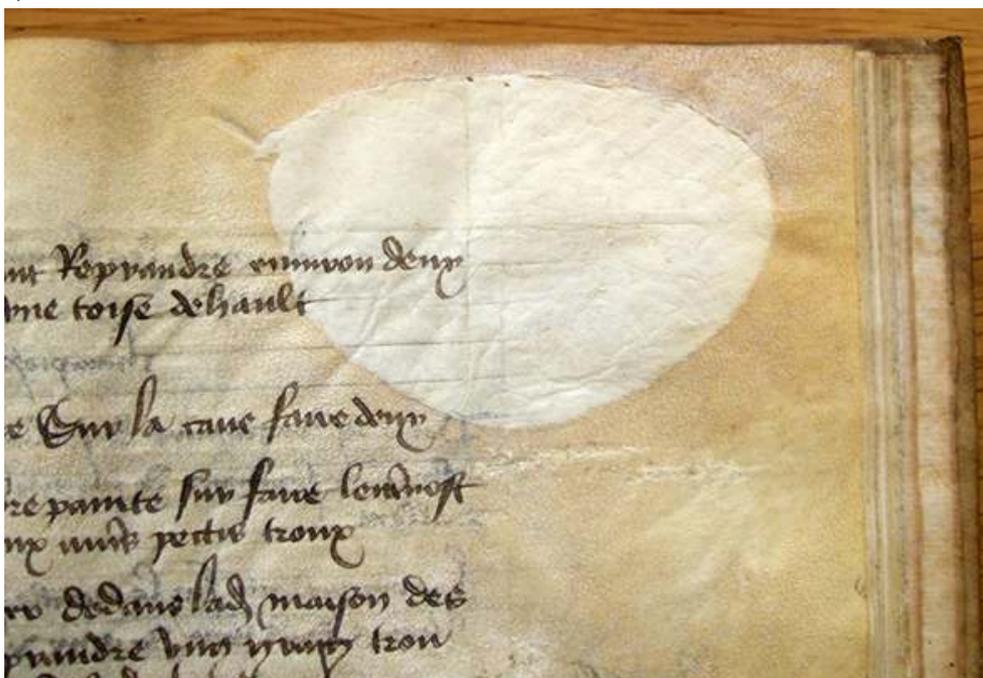
- 22 La qualité du parchemin est très variable — ce que corroborent les prix d'achat sensiblement différents dans les articles des comptes —, et globalement médiocre. Les changements de teintes, d'un feuillet à un autre mais aussi sur un même feuillet, et d'épaisseur sont constants. Nombreux sont les feuillets qui manquent de souplesse et présentent un aspect proche du calque trahissant un apprêt peu soigné. La présence d'un œil, voire d'un trou, dû à l'étirement de la peau n'est pas rare¹⁶.

Fig. 11 : Exemples d'œil dans les comptes du maître :

a) 1416, f°39v°



b) 1443, f°66.



- 23 Innombrables sont les lisières et autres manques. On s'efforce de les cantonner là où ils seront les moins visibles : en queue.

Fig. 12 : Exemple de lisière : compte du maître de 1416, f°65.

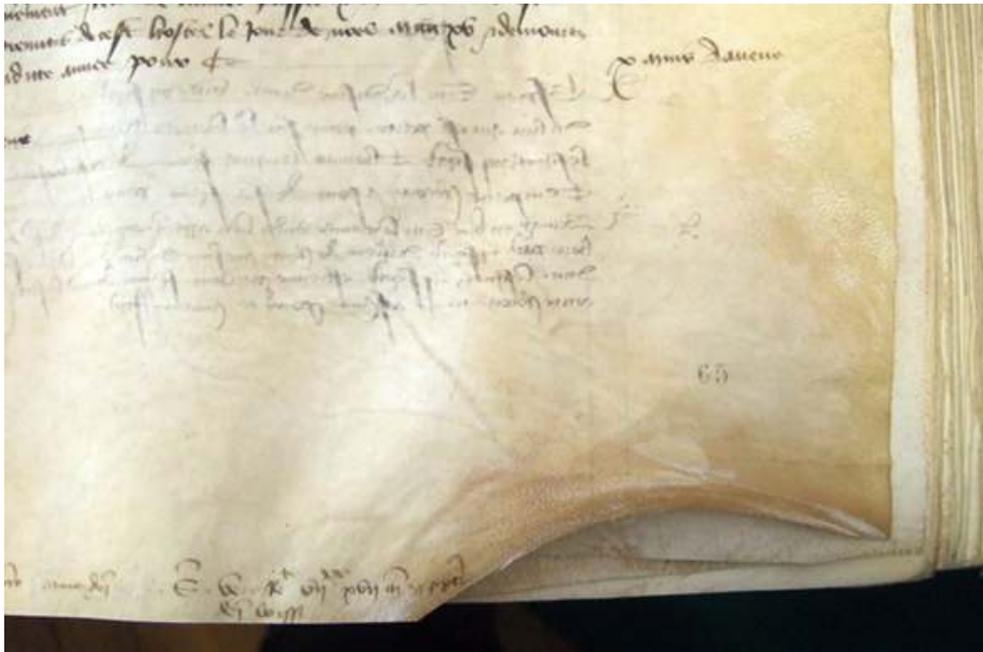


Fig.13 : Lisières et manques cantonnés en queue : compte de 1418, f°83.

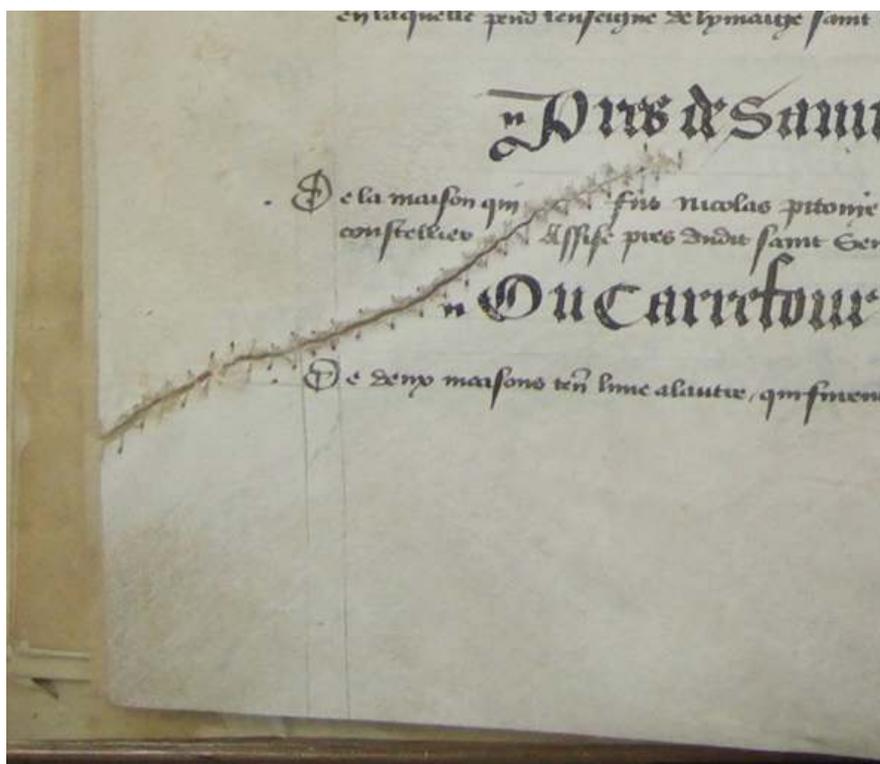


- 24 Il convient aussi de noter les nombreuses traces de réparations qui peuvent être interprétées comme une marque de soin ou, au contraire, comme la preuve que l'hôpital n'hésite pas à recourir à des supports de second choix. Les deux hypothèses ne s'excluent du reste pas : les responsables de l'hôpital n'éliminent pas les feuillets abîmés, sans doute par souci d'économie, mais ils répugnent à laisser par trop apparents les défauts qui risqueraient en outre de mettre en péril à terme l'intégrité du compte.

Fig. 14 - Exemple de couture : compte du maître de 1416, f°110.



Fig. 15 : Couture soignée d'une déchirure présente avant écriture : compte de la prieure de 1423, f°14v°.



- 25 D'après les sondages effectués, la règle de Grégoire tend à être respectée, même si des entorses y sont faites.

Fig. 16 : Alternance des côtés poil et chair conforme à la règle de Grégory : compte du maître de 1416, f°22v°.



- 26 Le papier, quand on y a recours, est lui aussi de qualité variable. Il est plus ou moins épais ; les vergeures et chainettes dont diversement espacées, plus ou moins fines et marquées. Ces éléments mériteraient de faire l'objet de mesures systématiques, à l'aide d'un matériel adapté, tout comme mériteraient une étude approfondie les filigranes, eux aussi divers, dont le relevé exhaustif n'a pu être réalisé. Nous nous bornons pour l'heure à quelques exemples choisis, pour une meilleure visibilité, parmi les feuillets restés vierges.

Fig. 17 - Filigrane à l'épée.

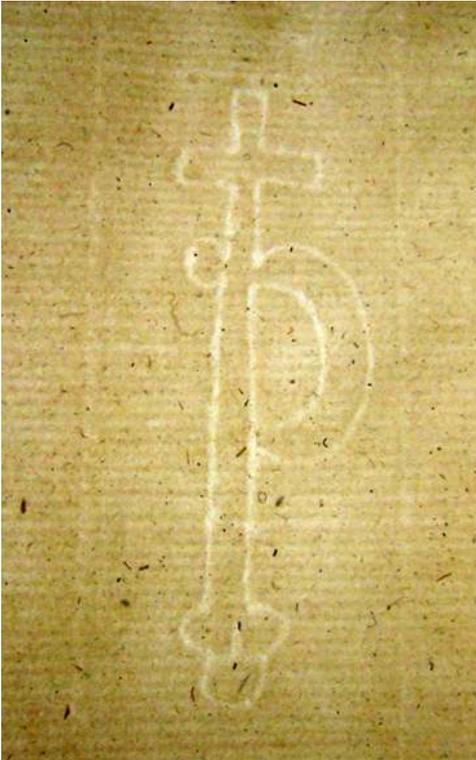


Fig. 18 : Filigrane à l'arbalète.

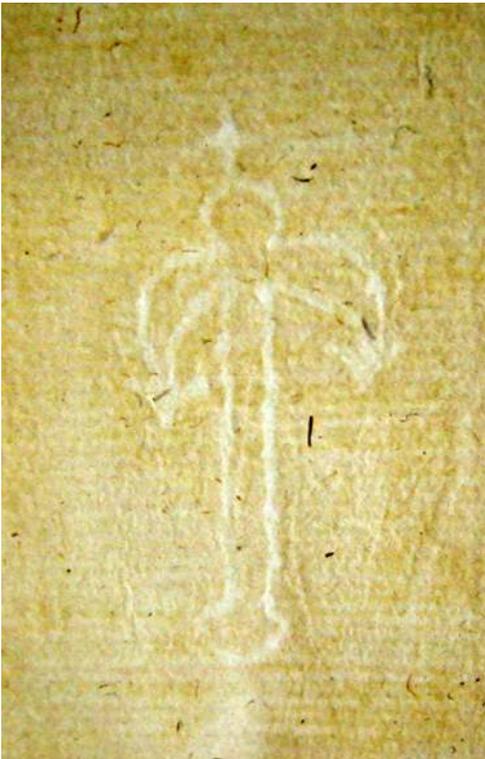


Fig. 19 : Filigrane à la lettre G.



Fig. 20 - Filigrane à la fleur.



Fig. 21 : Filigrane à l'écu.



- 27 Les informations que l'inventaire des filigranes apporterait permettraient peut-être de déterminer des provenances que les mentions d'achat de papier dans les comptes, très sèches, n'évoquent jamais. Leur diversité semble témoigner en faveur de fournisseurs multiples.

Assemblage et composition

- 28 L'assemblage montre une plus grande homogénéité : tous les comptes se présentent sous la forme du codex ; aucun n'adopte celle du rouleau, au moins dans sa forme finale. Des « rôles » mentionnés dans la comptabilité se réfèrent à des états préalables de la comptabilité aujourd'hui disparus. Il est en général question de « rôles de rentes » qui désignent les listes de débirentiers auxquels le receveur de l'hôpital s'adresse pour le prélèvement :

« Pour escrire le role des rentes appartenans a l'office de prieuse le XII^e jour ensuivant [avril] pour le baillier a son chappelain X s. »¹⁷

- 29 Les comptes du maître qui subsistent sont composés de plusieurs cahiers dont le nombre de feuillets varie pour autant qu'on ait pu le déterminer car bien souvent les reliures sont trop serrées pour laisser discerner les bifeuillets. Les fins liens de cuir ou cordelettes ayant servi à les coudre ensemble sont peu visibles, car le pli central est généralement masqué à cause de la reliure. Pour la prieure, à l'inverse, chaque compte tient dans un seul cahier, dont le nombre de feuillets varie pour s'adapter à l'ampleur du texte à consigner. Il faut donc supposer que le scribe sait d'avance de quelle place il aura besoin, probablement grâce à un état préalable. Le cahier destiné à recevoir l'état final est ainsi constitué spécialement.

- 30 Les comptes ne portent jamais de foliotation intégrale d'origine. Dans quelques rares cas, toujours pour la priure, les bifeuillets sont numérotés au verso du premier feuillet jusqu'au bifeuillet central du cahier ou au précédent, ce qui suffit à garantir le respect de l'ordre pour l'ensemble du cahier. Dans d'autres comptes, y compris ceux du maître, il a pu exister un système de numérotation qui a disparu au rognage car quelques chiffres romains apparaissent parfois encore au bord inférieur ou dans le coin de certaines pages. Ces vestiges sont insuffisants pour reconstituer le système de numérotation d'origine. En revanche, il est avéré que le respect de l'ordre d'assemblage des cahiers repose sur le procédé de la réclame, même si certaines réclames ont-elles aussi disparu au rognage. Ainsi, dans le compte du maître de 1443, les mots « pour ferrer deux » écrits menu le long du bord inférieur du feuillet 71v° correspondent bien aux premiers mots de l'article qui entame le feuillet suivant : « Pour ferrer deux encoches ».

Fig. 22 : Réclame : compte du maître de 1443, f°71v°.

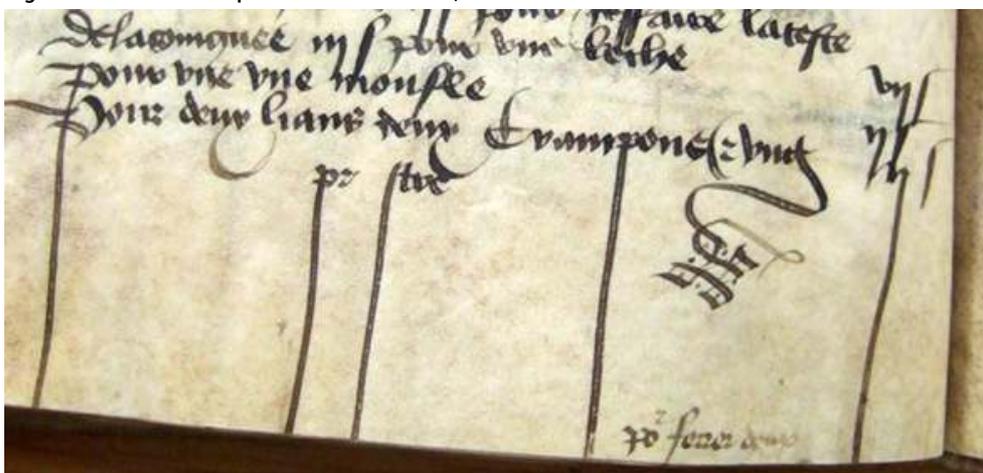
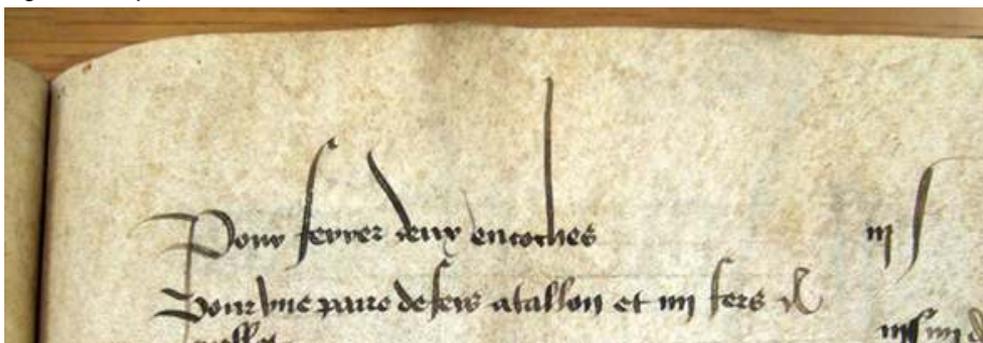
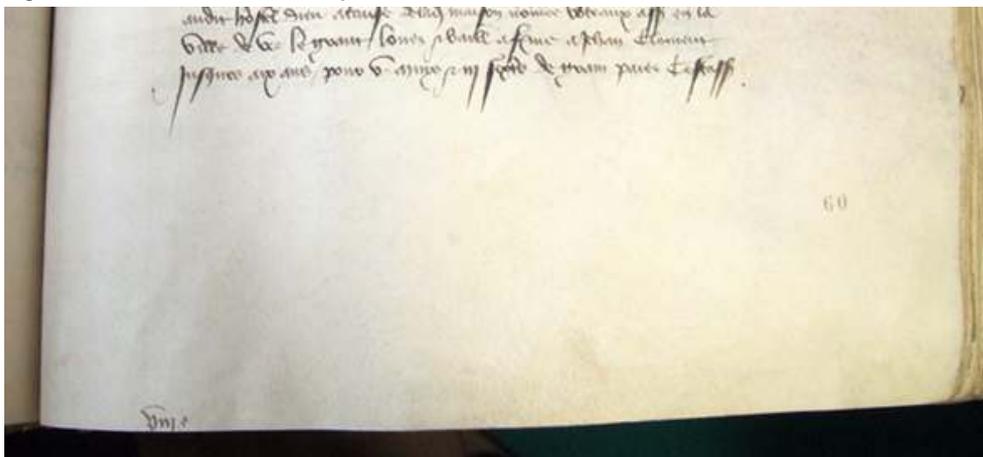


Fig. 23 : Compte du maître de 1443, f°72.



- 31 Dans quelques cas cependant, on remarque que les cahiers ont été numérotés. L'examen minutieux du compte du maître de 1416 a permis de découvrir au bord inférieur de certains feuillets des notations en chiffres romains, dont certaines en partie coupées : « VIII° » par exemple au feuillet 60.

Fig. 24 - Annotation « VIII^e » : compte du maître de 1416, f°60.

- 32 Elles s'observent en réalité sur le premier feuillet du cahier, même si certaines manquent. Au total, on a pu repérer 13 notations réparties comme suit :

Fig. 25 : Répartition des notations sur le compte du maître de 1416.

notation	foliotation moderne	nombre de bifeuillets du cahier
pas de I		6
II	12	?
pas de III		?
III	28	4
V	36	4
VI	44	4
VII	52	4
VIII ^e	60	?
pas de IX ^e		?
X ^e	76	4
XI ^e	84	4
XII ^e	92	?
pas de XIII ^e		?
XIII ^e	108	4
XV ^e	116	4

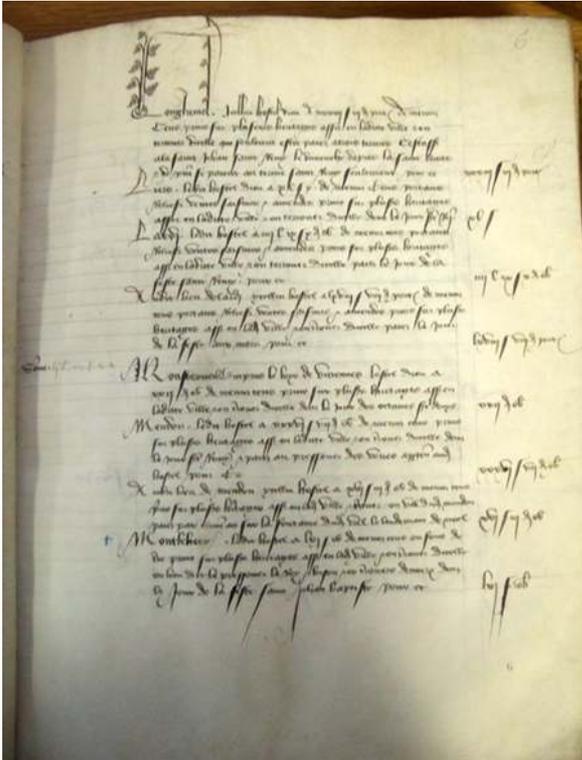
XVI ^e	124	4
XVII ^e	132	?

- 33 Ce relevé, confirmé par l'observation des coutures centrales, fait apparaître des quaternions réguliers, à l'exception du premier cahier auquel a été ajouté, il est vrai, un feuillet faisant office de garde volante. On peut sans risque de se tromper conjecturer que tous les autres cahiers étaient aussi des quaternions à l'exception du ou des derniers, non numéroté(s), qu'il n'a pas été possible d'identifier, puisque le compte comporte au total 160 feuillets. Une recherche analogue dans les autres registres du maître, quand elle est possible, pourrait confirmer ou non le recours constant à un tel système de numérotation des cahiers et l'usage généralisé du quaternion.
- 34 Le problème est différent dans les registres de la prieure dont on a vu que, pour les premiers au moins, les comptes y avaient été rassemblés a posteriori. On comprend dès lors qu'il n'y ait pas de réclames au changement de cahier. L'absence de numérotation explique l'inversion qui s'est produite entre les comptes de 1378 et 1379 du registre coté 6556. Au folio 105 s'ouvre le compte de 1379 alors que vient de s'achever celui de 1377. Le compte de 1378 a été placé par erreur après celui de 1379. Du reste, la méprise a été constatée immédiatement, mais trop tard pour remédier au problème. On a alors placé dans la marge à gauche du titre du compte de 1378 un « a », et un « b » à côté du titre du compte de 1379, ce qui correspond au procédé usuel à l'époque pour rétablir l'ordre convenable.

Réglure et mise en page

- 35 La mise en page est l'élément codicologique qui présente la plus grande homogénéité, au moins dans ses grandes lignes. Tous les feuillets, y compris la plupart des feuillets restés vierges, ont fait l'objet d'une préparation. Elle vise à dégager un espace central rectangulaire pour les articles, en délimitant une marge de tête et une marge de queue, mais surtout deux marges latérales, l'une, à droite, pour les cotes, l'autre, à gauche, pour les sommes intermédiaires et d'éventuelles annotations. C'est dans cette marge gauche que sont portés de petits signes visant à rétablir dans un ordre convenable des articles mal placés ou rajoutés dans la marge de queue. Cet espace est aussi utilisé par les examinateurs pour faire des corrections ou des observations au moment du contrôle.

Fig. 26 : Réglure : compte du maître de 1416, f°6.



- 36 Exceptionnellement, pour économiser le support sans doute, le scribe a opté pour une disposition en deux colonnes, dans les chapitres d'arrérages qui s'y prêtent moins mal que les autres. Mais il a alors eu bien du mal à justifier le tout et surtout éviter que les cotes correspondant à la première colonne ne viennent se mêler aux articles de la seconde.

Fig. 27 : Chapitre des arrérages à deux colonnes : compte du maître de 1428, f°88v°.



- 37 Le tracé de la réglure est globalement soigné ; il est plus ou moins discret. Sur certains feuillets, il a été volontairement estompé après l'écriture, malgré le fait que celle-ci soit posée directement sur la ligne, sans espace. Mais des traces en demeurent qui prouvent son existence originelle. On note que les feuillets qui n'ont finalement pas été écrits n'en portent pas moins une réglure. Pour la réaliser, le scribe utilise une pointe traçante de type mine et des piqûres dont certaines sont restées visibles, particulièrement quand elles ont été faites aux quatre coins de l'espace à écrire et non en bord de feuillet. Il ne semble pas que le scribe effectue des piqûres pour chaque ligne, mais peut-être étaient-elles placées, elles, au bord du feuillet pour disparaître au moment du rognage. Plusieurs dérapages dans le tracé et un interligne pas parfaitement constant indiquent que les rectrices étaient tracées une à une et non à l'aide d'un peigne.
- 38 Prenons, à titre d'exemple, le compte du maître de 1416 dont le schéma de réglure est assez représentatif de l'ensemble des comptes. Mesuré précisément au feuillet 93, il se formule : $60 + 8 + 134 + 8 + 60 \times 42 + 220 + 85$, mais, sur d'autres feuillets, s'observent des variations de quelques millimètres. Après une marge de petit fond de 60 mm et avant le cadre de réglure large de 134 mm, s'interpose une étroite colonne de 8 mm dont on retrouve la symétrie avant la marge de gouttière, aussi large que celle de petit fond. Ces deux petites colonnes n'existent pas dans tous les comptes. Quand elles sont présentes, elles servent à placer les majuscules de début d'article en vedette pour la première et à ménager un espace entre le corps des articles et les montants correspondants pour l'autre. Ainsi, les éventuels dépassements ne risquent pas d'empiéter sur la cote et d'introduire une confusion dommageable. Le rejet des cotes en marge droite, ainsi placées les unes sous les autres, facilite également les additions et diminue les risques d'omissions. Dans le sens de la hauteur, on trouve seulement une marge de tête de 42 mm et une marge de queue de 85 mm encadrant la zone de texte de 220 mm avec 30 rectrices – soit une unité de réglure de 7,9 mm – la première étant

écrite. Sur d'autres feuillets cependant une 31^e rectrice a été ajoutée, réduisant la marge de queue. Cet espace, volontairement large au départ, ménage en fait une « réserve » qui peut, en cas de besoin, être utilisée.

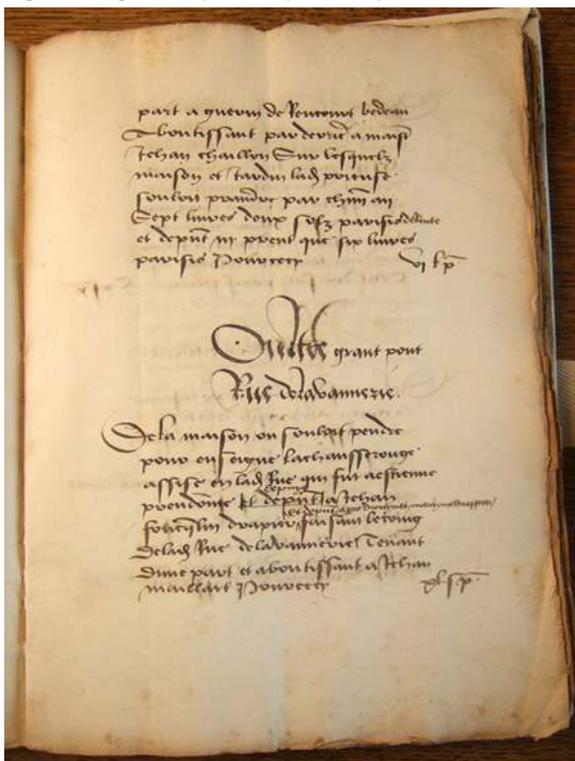
- 39 Néanmoins, de nombreuses variantes apparaissent sur ce tableau d'ensemble, ne serait-ce que parce que le schéma de réglure varie en fonction du format du compte. On l'a dit, il n'est pas facile à établir dès lors que des registres ont subi des rognages tardifs. Il n'est pas non plus rigoureusement identique au sein d'un même compte. Du reste, on observe parfois plusieurs jeux de piqûres en marge de tête dont certaines n'ont pas donné lieu à un traçage.

Fig. 28 : Piqûres n'ayant pas donné lieu au traçage de verticales : compte du maître de 1443, f°27.



- 40 Le nombre de lignes n'est pas le même d'un compte à l'autre, là encore en partie en raison des dimensions, mais aussi d'un feuillet à un autre du même compte. L'espacement des lignes fluctue de la même façon et il n'y a pas de parti pris arrêté sur l'usage à faire de la ligne de tête, le plus souvent en linteau mais parfois porteuse d'écriture.
- 41 La méthode de traçage n'est pas non plus toujours la même. Sur parchemin, la pointe sèche est utilisée à l'occasion¹⁸. Dans ce cas, il arrive que le verso soit réglé, lui, à la pointe traçante, comme si le billon ne suffisait pas. Enfin, le compte de la prieure de 1493 est le seul à avoir été réglé au pli, ce que rend possible son support papier.

Fig. 29 : Réglure au pli : compte de la prieure de 1493, f°8.



- 42 Par ailleurs, si les verticales sont toujours marquées, sur papier, les rectrices ne sont pas forcément tracées, dès l'instant où les vergeures sont suffisamment apparentes pour guider l'écriture. On fait ainsi l'économie d'un travail long et fastidieux. Mais alors, l'écriture est moins rectiligne, l'espacement des lignes plus irrégulier et la qualité de la mise en page s'en ressent. Globalement du reste, le soin apporté à régler les feuillets est moindre pour les comptes sur papier, comme si le recours à un support moins considéré allégeait de fait la contrainte formelle. C'est ainsi sur les comptes papier qu'on se contente, pour séparer l'espace central des marges, de ne tracer qu'une verticale et non une colonne de quelques millimètres.
- 43 Tous ces éléments semblent devoir être interprétés comme le reflet d'une certaine maladresse ou d'un relatif manque de soin. En réalité, ce manque de rigueur formelle traduit bien le fait que le souci majeur des responsables de la gestion est la clarté. Tout doit être mis en œuvre pour que la mise en page, ordonnée et aérée, garantisse une parfaite lisibilité. Elle doit être mise au service de la nature de l'écrit, à savoir des comptes. Les parties recettes, dépenses et arrérages sont séparées de façon visibles, les titres et sous-titres sont nettement dégagés, les sauts de lignes s'imposent entre les articles et sont plus importants entre deux chapitres, les cotes sont isolées en marge droite, les sommes par chapitre en marge gauche. Cela importe bien davantage que la rigueur des mesures. Il suffit que l'ensemble conserve une certaine homogénéité globale.
- 44 Pourtant, on aurait tort de penser que les comptes de l'hôpital conservés sont de simples outils de gestion. Ils sont bien plus que cela. Mis en forme après que l'exercice comptable ait été clos et dans l'optique d'une audition par la tutelle, ils sont à l'évidence des documents solennels. Leur archivage atteste aussi de leur caractère de « lieux de mémoire ». A ce titre, ils se doivent d'arborer une présentation soignée, à défaut d'être sur des supports de grande qualité, trop onéreux.

Décors et mises en scène

- 45 Ce souci s'exprime, on l'a vu, dans la mise en page, mais aussi dans la graphie, très régulière en dehors des ajouts, limités, et plus encore dans le décor, dont il faut souligner la grande qualité pour des documents comptables, en dépit, là encore, de fortes disparités. Totalement absent du seul compte de la prieure de 1493, le décor se limite parfois à quelques majuscules un peu ornées dans d'autres, et dans ce cas, c'est toujours sur la page de titre, éventuellement les quelques pages suivantes, que l'effort a porté. Dans certains cas, les petits dessins à la plume sont de simples gestes de délasserment. Mais dans la plupart des comptes, le soin apporté à la graphie et à l'ornementation est évident et délibéré. Les titres sont calligraphiés, les majuscules ornées de cadelures voire de grotesques, peuplées de personnages, de végétaux et d'animaux et même historiées.

Fig. 30 : Lapin : compte du maître de 1416, f°153.



Fig. 31 : Lettrine R décorée de visages : compte du maître de 1429, f°8v°.



Fig. 32 : Lettrine historiée : compte de la prieure de 1435, p. 315

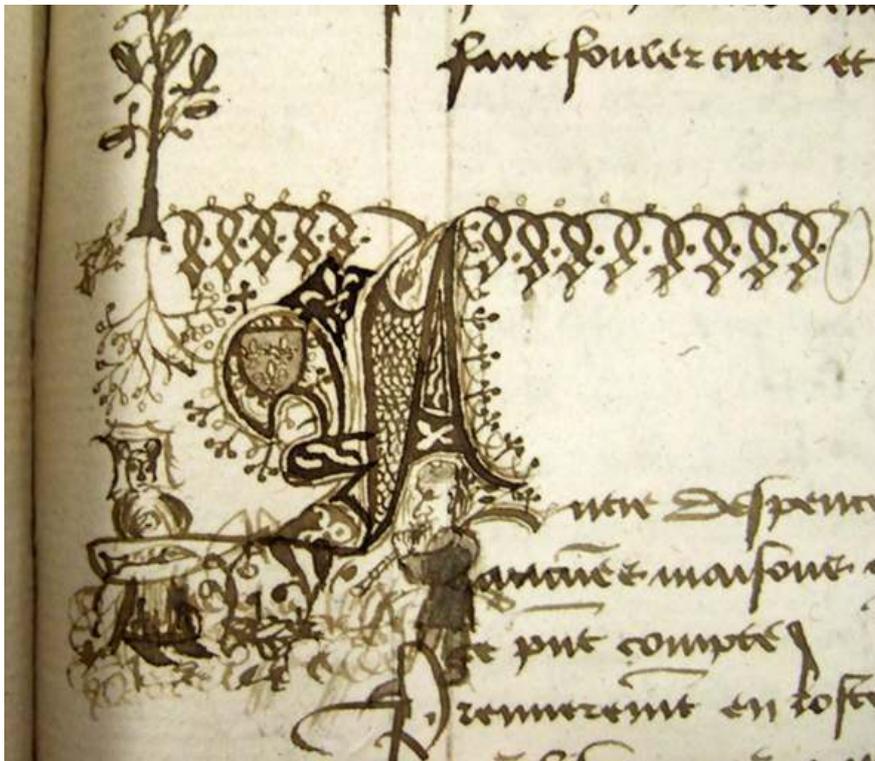
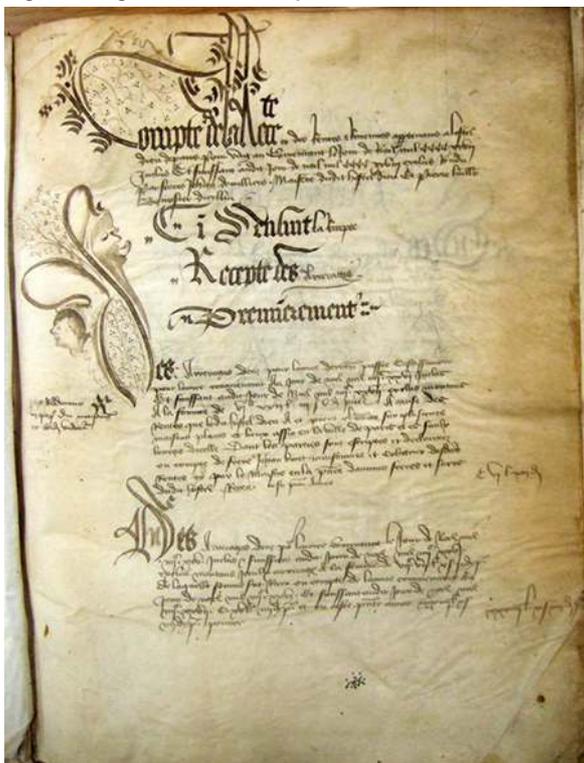


Fig. 33 : Autre lettrine historiée : compte de la prieure de 1435, p. 318.



- 46 Tous ces dessins reflètent une habileté variable, allant parfois jusqu'à une grande maîtrise. C'est le cas notamment du compte du maître de 1428, dont la page de titre est parmi les plus belles de l'ensemble de la comptabilité.

Fig. 34 : Page de titre du compte du maître de 1428, f°1.



- 47 Le décor particulièrement soigné confère à ces comptes une valeur indubitable, aux yeux de leurs rédacteurs en premier lieu, des responsables de l'institution et de sa tutelle ensuite, enfin à ceux des codicologues. Il mériterait une étude approfondie.
- 48 Néanmoins le décor est presque toujours à l'encre noire, la même que celle du texte, à la plume, dans certains cas en grisaille, et exceptionnellement complété dans quelques lettres par des touches d'encres rouge, bleue et verte dans le seul compte du maître de 1418. Ce décor semble être de la main du scribe lui-même. Pourtant, en trois occasions, l'initiale C de « Compte » du titre qui ouvre le registre manque, ce qui indique qu'elle a été laissée en réserve, dans l'attente de son ornementation ultérieure, peut-être confiée à un spécialiste¹⁹.

Fig. 35 : Initiale en réserve : compte du maître de 1443.

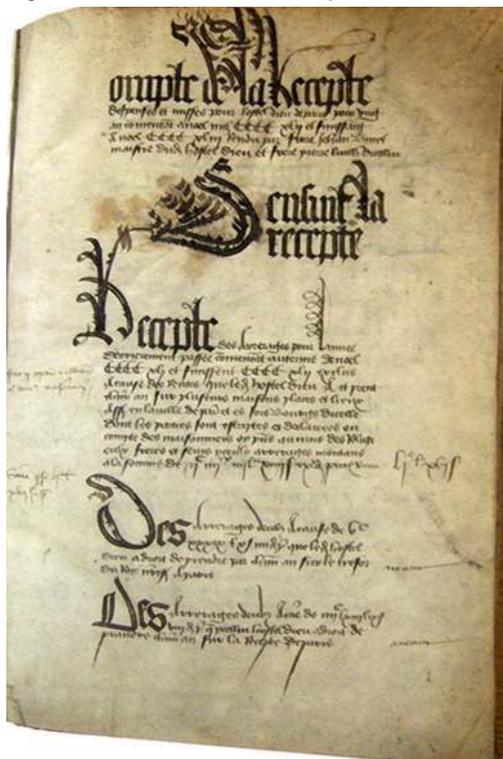
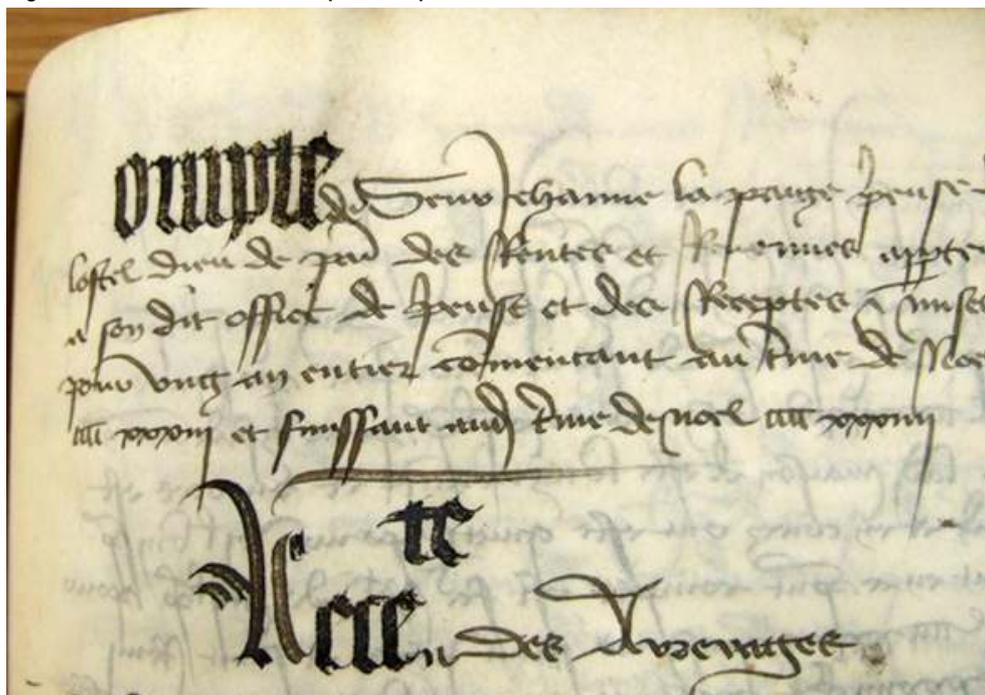


Fig. 36 : Initiale en réserve : compte de la prieure de 1434.



- 49 Mais, même dans cette hypothèse, l'essentiel du décor, au fil des feuillets, est bien, a contrario, le fait du scribe.
- 50 Ce rapide examen des principaux caractères externes des comptes de l'hôtel-Dieu a mis en évidence beaucoup de différences, de variantes, de nuances. Force est donc de constater l'absence d'une réelle homogénéité formelle. Le sentiment qui domine est qu'il n'y pas, en matière de codicologie, de norme contraignante qui s'imposerait à l'ensemble

des comptes. Encore faut-il tenter de comprendre les raisons de cet état de fait. Les différences observées sont-elles significatives et de quoi ?

Essai d'interprétation

- 51 La première idée est celle d'une évolution dans le temps. En effet, 140 ans se sont écoulés entre le plus ancien compte et le plus récent. Dans l'intervalle, les pratiques ont pu changer. Ainsi, les graphies évoluent et ce, conformément à ce qu'on observe pour l'ensemble des écrits au cours des XIV^e et XV^e siècles. Il n'y a là rien que de plus normal. À l'inverse, alors que l'on pourrait s'attendre à une généralisation à l'hôtel-Dieu du support papier dont la diffusion marque le XV^e siècle, il n'en est rien. Les comptes de la prieure de la fin du XV^e siècle sont presque tous sur parchemin, alors qu'elle utilise du papier à la fin du XIV^e siècle. Le maître y a lui recours d'abord en 1426-1430 puis, à nouveau, dans la seconde moitié du XV^e siècle ; entre temps, il tient ses comptes sur parchemin. Ne faut-il pas envisager que les comptes reflètent plutôt la situation de l'institution émettrice ? Les années 1428-1430 correspondent à une période de grande désorganisation à l'hôpital qui connaît alors les pires difficultés, comme le reste de la capitale, sous gouvernement anglo-bourguignon depuis 1418, dépeuplée et périodiquement soumise à des épidémies. Les rentes ne rentrent plus dans les caisses de l'établissement charitable qui est contraint à des mesures d'économie. Peut-être doit-on mettre le recours au papier au compte de ces restrictions. Dans le même temps, les gestionnaires réduisent la longueur des articles en supprimant les précisions accessoires²⁰. Les chapitres faisant doublon sont éliminés ; d'autres sont réduits au strict minimum et renvoient, pour le reste, aux comptes particuliers²¹. Au lieu d'enregistrer des recettes et dépenses théoriques et de consigner à part les arrérages et les dettes, les rédacteurs ne consignent plus que les recettes et les dépenses réelles, ce qui a pour effet de réduire les écritures, partant la quantité de support. Les registres sont plus minces, même s'ils ne sont pas immédiatement plus petits. Le tableau ci-dessous montre la diminution du nombre de feuillets et, malgré l'augmentation du format en 1428-1430, la réduction de la surface totale nécessaire à l'établissement de chaque compte.

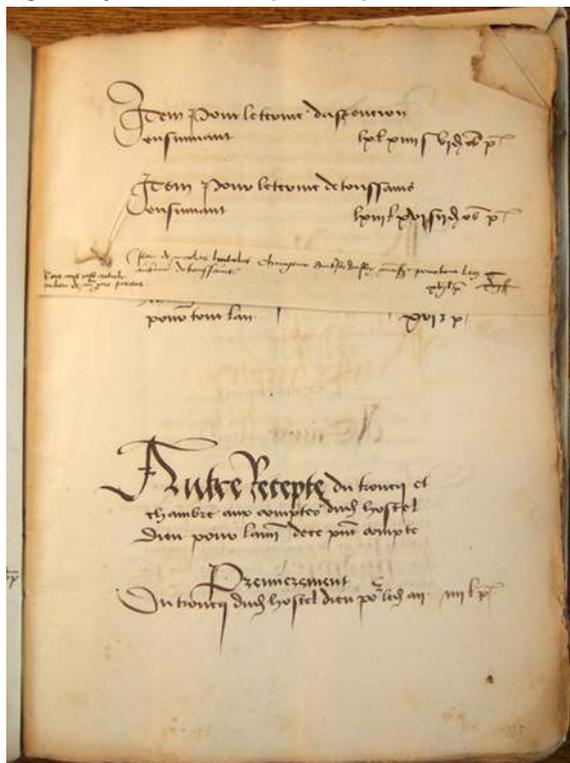
Fig. 37 : Évolution de la « surface utile ».

Registres du Maître	surface d'un feuillet (cm ²)	nb de feuillets	surface totale du support (m ²)
1416	945	157	14,84
1417	945	151	14,27
1418	945	173	16,35
1428	1064	100	10,64
1429	1064	89	9,47
1430	1064	90	9,58
1443	651	83	5,40

1444	690	70	4,83
1445	678,5	82	5,56
1446	678,5	108	7,33
1458	609	114	6,94
1466	651	100	6,51

- 52 Le phénomène se poursuit après 1430, alors que le maître emploie à nouveau exclusivement du parchemin. La règle n'est donc pas absolue. Du reste, dans les années 1420 et 1430, les registres de la prieure subsistants sont l'un sur parchemin, l'autre sur papier.
- 53 D'autres facteurs sont donc à rechercher, comme celui de la destination des comptes. Il n'est en effet pas sûr que tous les comptes dont nous disposons aient été destinés aux mêmes lecteurs, ni au même usage. La plupart portent des mentions d'*auditus*, preuve qu'ils ont été soumis à l'examen du chapitre, mais pas tous. Cependant on n'a pas trouvé de corrélation claire entre leurs caractères externes et le fait qu'ils aient été audités ou non. Au moins pourrait-on penser que ceux qui avaient vocation à rester aux mains des chanoines ont bénéficié d'un traitement plus soigné que ceux qui devaient rester à l'hôpital. Or, si l'on admet que les premiers sont les comptes conservés aux Archives nationales, les autres ceux de l'Assistance publique, ce postulat ne se vérifie pas. Les comptes des Archives nationales sont ainsi tous sur papier et les plus « beaux » des comptes, ceux dont le décor est le plus élaboré, se trouvent tous aux Archives de l'Assistance publique. En outre, le compte de la prieure de 1493 resté isolé, sur papier, le seul sans aucun ornement, se trouve aux Archives nationales. On comprend mal comment il a pu parvenir au chapitre et entrer tel quel dans ses archives, surtout qu'un autre compte, formellement beaucoup plus abouti, existe pour la même année dans un registre conservé aux Archives de l'Assistance publique. Il n'a pas été possible de résoudre ces contradictions.
- 54 Il paraît en revanche indubitable, à la lumière de ce qui vient d'être dit du compte de la prieure de 1493, que des différences s'expliquent par le stade d'élaboration. Ce compte tranche nettement sur tous les autres et ses caractères plaident en faveur d'un état intermédiaire. Ce que confirme la présence d'ajouts, sous forme de lanières plus ou moins larges de papier cousues au bord de la page, portant une version modifiée de l'article initial qu'elles recouvrent.

Fig. 38 : Ajout cousu : compte de la prieure de 1493, f°25.



- 55 Une comparaison systématique et précise de cet état provisoire avec le compte conservé pour la même année dans le registre des Archives de l'Assistance publique devrait permettre de mieux comprendre les étapes de l'élaboration du compte final, processus qui, d'après les quelques sondages effectués, s'avère plus complexe qu'une simple mise à jour et au propre²².
- 56 Une autre explication de l'hétérogénéité réside dans le fait que les comptes ont plusieurs auteurs. Selon qu'ils émanent du maître ou de la prieure, ils revêtent des caractères externes quelque peu différents, sans être pour autant très tranchés. Il est plus frappant de constater que les comptes sont très similaires lorsqu'ils ont été préparés sous l'autorité de la même personne, qu'elle soit maître ou prieure. Le tableau ci-dessous fait apparaître des groupes de comptes dus aux responsables successifs qui semblent avoir imprimé leur marque aux comptes qu'ils ont fait établir en imposant un modèle.

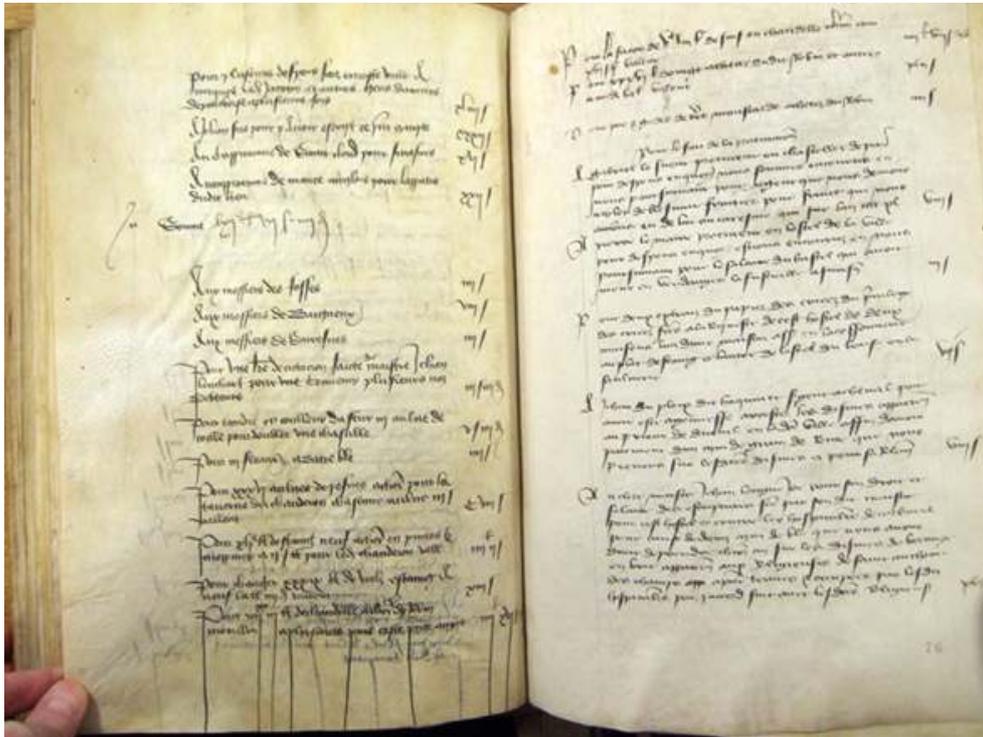
Fig. 39 : Les responsables des comptes.

Registres du maître	Maître	Registres de la prieure	Prieure
1416	Jean Charron de Gisors	1363-1395	Philippe du Bois
1417	Jean Charron de Gisors		Marguerite Pinelle
1418	Jean Charron de Gisors		Jeanne la Thiaise
1428	Jean Dommeilliers	1370-1379	Marguerite Pinelle
1429	Jean Dommeilliers	1422-1427	Jeanne la Page

1430	Jean Dommeilliers	1428-1436	Jeanne la Page
1443	Jean Binet	1476-1480	Hugues du Jardin
1444	Jean Binet		Jeanne la Richeuse
1445	Jean Binet	1480-1485	Jeanne l'Asseline
1446	Jean Binet	1485-1490	Jeanne l'Asseline
1458	Pierre Luillier	1490-1494	Jeanne l'Asseline
1466	Etienne Boniface	1494-1499	Jeanne l'Asseline
		1499-1504	Jeanne l'Asseline

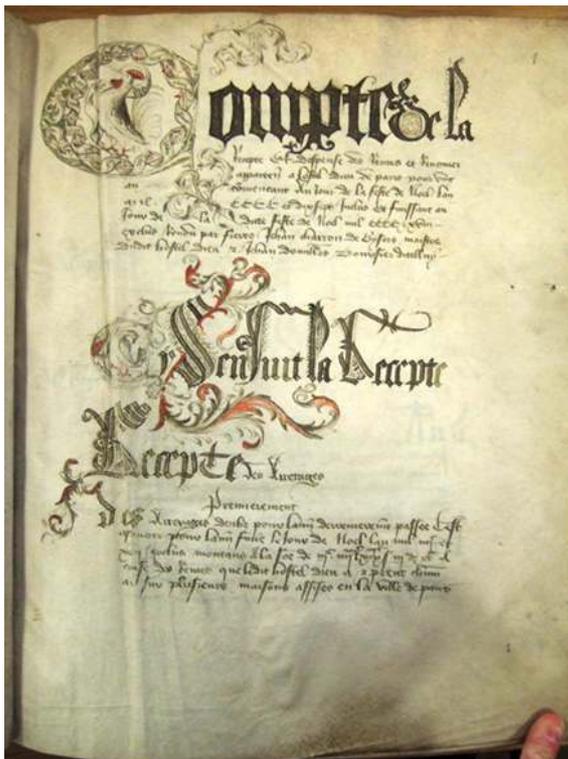
- 57 C'est particulièrement vrai de Jean Charron de Gisors et de Jean Dommeilliers, ainsi que de Jeanne l'Asseline. Ca l'est moins des deux registres élaborés par Jeanne la Page de 1422 à 1436, dont l'un sur papier. Pourtant, le compte de la prieure de 1428, qui ouvre un registre, porte à la gauche du titre une petite mention : « VII compte » ; à la même place, apparaît pour le suivant « VIIIe compte ». Ce sont les seuls comptes de la période 1422-1436 qui portent un numéro d'ordre. Cette numérotation suffit néanmoins à prouver l'existence d'une série aux yeux des rédacteurs. Elle indique que le premier de cette série est le compte de 1422. Or c'est effectivement le premier compte du registre précédent, et aussi le premier rendu par Jeanne la Page, nommée prieure le 15 juin 1422. Ainsi, Jeanne la Page a eu le sentiment de constituer une série, à partir de son accession à ce poste de responsabilité. Le fait que le premier registre soit sur parchemin, le deuxième sur papier tendrait à établir que, pour les hospitaliers du XV^e siècle, les aspects matériels ne l'emportaient pas : qu'ils soient variables n'empêchait pas que les comptes soient considérés comme faisant partie d'une série. Mais il faut alors considérer qu'il y a de multiples séries de comptes et non une série.
- 58 Il ne faut pourtant pas s'y tromper. Si les responsables de l'institution ont la haute main sur la rédaction des comptes qu'ils doivent rendre, ils ne les écrivent pas eux-mêmes mais en confient l'élaboration à leur receveur qui les font copier par des clercs. À l'évidence, plusieurs scribes ont participé à l'écriture de tous ces comptes qui s'est étalée sur près d'un siècle et demi. Les graphies changent, on l'a dit, au fil du temps et les différences entre les comptes sautent aux yeux, même s'il s'agit presque toujours d'une écriture posée, soigneusement tracée et très régulière. Le registre de la prieure de 1428-1436 en fournit un bon exemple puisque la juxtaposition des comptes souligne les différences : chaque compte est d'une main particulière. A l'intérieur d'un compte en revanche, les changements de main semblent rares²³, comme si la règle voulait qu'un seul homme se charge de l'intégralité de la copie, dans un probable souci d'harmonie.

Fig. 40 : Exemple de changement de main : compte du maître de 1443, f°73v°-74.



59 Le scribe en charge de la version finale a pu laisser s'exprimer sa personnalité et ses talents au long des pages. C'est le cas de celui à qui l'on doit le compte du maître de 1418, le plus atypique à bien des égards, notamment par son décor hors du commun de la page de titre.

Fig. 41 : Page de titre du compte du maître de 1418, f°1.



- 60 L'usage tout à fait exceptionnel d'encre de couleur, l'exubérance des majuscules et la maîtrise du trait donne à la page un aspect spectaculaire. Plus surprenant encore est le souci qu'y manifeste le scribe de se faire connaître.
- 61 La lettrine C est ornée d'un coq tenant dans son bec un phylactère qui porte la devise « on le dit ». Un autre phylactère s'enroule autour du C ; on y lit : *Johannes, clericus Eduensis diocesis, Parisius stans*. Ce dernier phylactère fournit l'identité du scribe, Jean Colin ; il indique aussi son statut de clerc et son origine, le diocèse d'Autun.

Fig. 42 : Lettre C ornée : compte du maître de 1418, f°1, détail.



- 62 Des compositions analogues, avec des variantes, un peu moins élaborées cependant, apparaissent à huit autres reprises dans le compte. Toutes reprennent le nom, l'emblème du coq, la devise « on le dit ». Jean Colin émaille par ailleurs le registre de nombreuses lettrines qui témoignent de partis pris esthétiques originaux.
- 63 Par un heureux hasard, il a été possible d'en savoir plus sur ce scribe, alors que les autres restent sinon anonymes, du moins inconnus. Il s'agit d'un clerc originaire du diocèse d'Autun qui est reçu boursier au collège des Dix-Huit, dépendant de l'hôtel-Dieu, le 31 octobre 1418²⁴. Il est alors maître ès arts. En février 1422, devenu bachelier en médecine, il est dispensé de résidence au collège pour un an à sa demande²⁵. Dans l'intervalle, il s'est vu confié l'écriture du compte du maître de 1418 dans sa forme finale, puisque le compte n'a pu être réalisé qu'après la clôture de l'exercice (Noël 1418) et avant son audition, en avril 1422.
- 64 Le 7 février 1424, il est maître en arts et en médecine, mais ne réside plus à Paris parce que le duc de Bourgogne l'a envoyé Dôle, au comté de Bourgogne, pour y participer à la création du studium de cette ville²⁶. Il y est connu en effet dès 1423 comme l'un des premiers professeurs de médecine, sous le nom de Jean Colin d'Avallon, docteur en médecine²⁷. Il faut sans doute attribuer la qualité exceptionnelle du décor du compte du maître de 1418 à la personnalité de ce jeune homme, promis à un bel avenir, arrivé

probablement de Bourgogne à Paris avec les Bourguignons et gravitant dans l'orbite du duc. Sa fréquentation de la cour n'est peut-être pas sans influence sur ses choix esthétiques originaux, son goût de l'emblématique et des devises, sans parler de la conscience de soi qu'il manifeste.

- 65 Aucun des facteurs d'explication n'apparaît pleinement satisfaisant et ne suffit à rendre compte des différences observées mais tous concourent certainement dans des parts variables. Ce qui domine, c'est la capacité des responsables de l'institution à se conformer à une norme formelle pas très contraignante tout en s'adaptant aux circonstances plus ou moins favorables. À l'intérieur d'un cadre général souple, limité en réalité à la mise en page, une large part est laissée à l'initiative personnelle, pourvu qu'elle ne compromette pas une relative harmonie et surtout la lisibilité, la clarté. Au total donc, il vaut mieux parler d'un ensemble cohérent à l'intérieur duquel s'organisent des séries de comptes par responsable mais aussi par destination et surtout, par stade d'élaboration. Ce que la codicologie a fait apparaître. Un examen approfondi permettrait de comprendre mieux le processus complexe de l'élaboration des comptes à l'hôtel-Dieu, que n'éclaircit pas les textes.
- 66 Ce petit survol des aspects codicologiques des comptes de l'hôtel-Dieu de Paris à la fin du Moyen Âge est loin d'épuiser la matière. Il soulève, en l'état actuel de la recherche, plus de questions qu'il n'apporte de réponses. De nombreuses pistes, tout juste évoquées ici, devraient être suivies et faire l'objet d'investigations rigoureuses et systématiques. D'autres seront plus difficiles à explorer. Cette rapide présentation suffit cependant à montrer que les aspects codicologiques sont susceptibles de fournir des solutions à des problèmes qui ne peuvent être élucidés autrement, notamment celui des conditions de l'élaboration des comptes et de la fabrication des registres. Il est d'autant plus regrettable qu'au moment où les historiens se penchent plus nombreux sur les aspects codicologiques des documents d'archives, mettant à profit la méthodologie élaborée par les spécialistes des manuscrits et l'adaptant à des problématiques différentes, l'accès aux documents originaux se restreint dans les dépôts d'archives²⁸ et que leur manipulation, même précautionneuse, soit regardée comme une atteinte au patrimoine.

NOTES

1. Pour une présentation plus complète des comptes de l'hôtel-Dieu : Christine Jéhanno, « *Sustenter les pauvres malades* ». *Alimentation et approvisionnement à Paris à la fin du Moyen Âge : l'exemple de l'hôtel-Dieu de Paris*, thèse de doctorat d'Histoire, Université Paris1 Panthéon-Sorbonne, 2000, dactylographiée, p. 22-35.
2. Service des Archives de l'AP-HP, 7 rue des Minimes, 75003 Paris. Nous tenons à remercier ici M. Guérin, le conservateur, qui a autorisé sans limitation la publication des photographies. Toute reproduction est interdite sans autorisation et est soumise à des droits d'exploitation.
3. Dans le détail cependant la répartition ne semble pas aussi rigoureuse puisque les doubles que nous possédons, tous des comptes de la prieure de la fin du XIV^e siècle, sont tous conservés aux Archives de l'Assistance publique, sauf un, celui de 1493, aux Archives nationales.

4. L'existence d'une norme n'empêche pas des écarts à cette norme : aménagements ponctuels et temporaires, motivés par des circonstances particulières. À titre d'exemple, citons le compte de la prieure qui, exceptionnellement, commence au 30 janvier 1370, date de l'arrivée de cette nouvelle responsable, et non au Noël précédent, selon l'usage. Par ailleurs, la rédaction du compte du maître de 1466 ayant été confiée au boursier en raison du grand âge du maître, il faut une autorisation spéciale du chapitre car il a pris des libertés avec l'organisation habituelle des comptes. Les chanoines avertissent que c'est exceptionnellement qu'ils acceptent d'examiner un compte présenté de cette manière et que cela ne devra pas créer un précédent : Ernest Coyecque, *L'Hôtel-Dieu de Paris au Moyen Âge. Histoire et documents*, t. II : *Délibérations du chapitre Notre-Dame de Paris relatives à l'Hôtel-Dieu (1326-1539)*, Paris, Champion, 1889, délibération n° 1088.
5. Mais 304 mm pour les comptes de 1426 et 1427 compris dans le registre, soit un rapport de 0,921 et une surface de 100 320 mm², cf. infra.
6. Par exemple, dans le compte de la prieure de 1371, f°14.
7. Par exemple, dans le compte de la prieure de 1423, f°13.
8. F°164.
9. P. 146.
10. Le registre coté pièce 6555, exposé au Musée de l'Assistance publique, couvre la période 1364-1395 pour l'office de la prieure. Mais il ne contient que 18 comptes car 14 manquent, ceux des années 1369, 1372, 1373, 1375, 1377, 1380, 1382, 1383, 1386, 1388, 1390, 1391, 1392 et 1394. Trois autres sont mutilés : 1387, 1389 et 1395.
11. F° 136-136v°.
12. F° 4v° et 9v°.
13. F°24.
14. Par exemple, compte de la prieure de 1432, p. 161.
15. Par exemple, compte de la prieure de 1433, p. 250.
16. Exemples dans les comptes du maître de 1416, f°39v° et 1443, f°66.
17. Compte de la prieure de 1370, f°5.
18. Par exemple, compte de la prieure de 1434, p. 255 : la verticale de gauche est tracée à la pointe sèche. Au recto (p. 256), le billon suffit à délimiter la marge de droite. En revanche, on a tracé, toujours à la pointe sèche, une autre verticale à gauche ; elle délimite p. 255 la marge de droite.
19. Comptes du maître de 1443 et 1445 ; compte de la prieure de 1434.
20. Dans les chapitres de recette concernant les droits dus à l'Hôtel-Dieu, les termes de perception, précisés dans les comptes de 1416-1418 manquent pour biens des articles ; ailleurs, il n'est plus stipulé si les droits sont prélevés sur le lieu ou s'ils doivent être menés à l'hôpital ; plus loin encore, les mentions des types de mesure ont disparu.
21. Ainsi le titre du chapitre des arrérages du compte du maître de 1429, f° 84, avertit : « Arrerages deuz pour ladicte annee a cause de menus cens prins sur plusieurs heritages assis en plusieurs et diverses villes dont les noms d'icelles sont escriptz seulement icy pour eviter prolixité et le nom de ceulx qui les doivent sont escriptz es pappiers particuliers desdictes villes ».
22. Le fait que les deux comptes se trouvent dans des dépôts d'archives différents ne facilite pas les comparaisons.
23. Un bon exemple dans le compte du maître de 1443, f°73v°-74, un autre dans le compte de la prieure de 1432, p. 146-147.
24. Ernest Coyecque, *L'Hôtel-Dieu de Paris au Moyen Âge. Histoire et documents*, t. II : *Délibérations du chapitre Notre-Dame de Paris relatives à l'Hôtel-Dieu (1326-1539)*, Paris, Champion, 1889, délibération n° 372.
25. *Ibid.*, délibération n° 433, 11 février 1422.
26. *Ibid.*, délibération n° 472.

27. Ernest Wickersheimer, *Dictionnaire biographique des médecins en France au Moyen Âge*, nouvelle édition, Genève, Droz, 1979.

28. La réalisation de microfilms, certes bienvenue, a pour conséquence d'exclure les originaux de la communication. C'est le cas du compte du maître de 1458, récemment microfilmé aux Archives nationales.

RÉSUMÉS

De la comptabilité de l'hôtel-Dieu de Paris, ne subsistent plus que 12 comptes du maître, tous du XV^e siècle, et 72 comptes de la prieure, dispersés entre 1364 et 1493. Ils montrent une belle diversité de dimension et de nature du support, mais ils se présentent tous sous le format registre et la mise en page, derrière des variations parfois sensibles mais toujours de détail, impose à l'information consignée, année après année, ordre et clarté, lisibilité, homogénéité. Dans la plupart des comptes conservés, le soin apporté à la graphie et à l'ornementation est évident et délibéré : les titres sont calligraphiés, les majuscules ornées de grotesques, de personnages, de végétaux ou d'animaux. Le compte du Maître pour l'année 1418 est même signé : une lettrine C est ornée d'un coq tenant dans son bec un phylactère qui porte la devise « on le dit » et, autour, se déroule un autre phylactère sur lequel on lit *Johannes, clericus Eduensis diocesis, Parisius stans*.

From accounting of the hôtel-Dieu at Paris, survive only 12 accounts of the master, all of the fifteenth century, and 72 accounts of the prioress, dispersed between 1364 and 1493. They show a great diversity in size and nature of support, but they all have the format codex and the layout of the pages, behind variations sometimes sensitive but still retail, requires the recorded information, year after year, order and clarity, readability, homogeneity. In most accounts maintained, the care taken in the spelling and the ornamentation is clear and deliberate: the titles are lettered, upper adorned with grotesque characters, plants or animals. The registrar made by the Master for the year 1418 is even signed: C is a drop cap adorned with a rooster holding in its beak a scroll bearing the motto "we say" and, around, runs another speech bubble that reads *Johannes clericus Eduensis dioceses, Parisius stans*.

Codicologie-Analyse von Rechnungen des Hospizes von Paris am Ende des Mittels-Alters (letzte Viertel des XIV. Jahrhunderts - Anfangs des XV. Jahrhunderts) - Aus der Buchführung des Krankenhauses von Paris, geben Es nur zwölf Spitalmeistersrechnungen des XV. Jahrhunderts, und 72 Rechnungen der Priorin, die zwischen 1364 und 1493 ausgearbeitet gewesen sind. Ihre Dimension und die Natur von ihrer Träger sind veränderlich, aber alle stellen sich unter dem Format "Register" vor. Trotz bemerkbarer Einzelvariationen, befiehlt der Umbruch die Informationen auf klare, lesbare und homogene Weise. In der Mehrheit der bewahrten Rechnungen ist die in der Schreibung und in der Verzierung gebrachte Sorge offensichtlich und geberaten: die Titel sind in Schönschrift geschrieben; die Großbuchstaben sind von Grotosken, Personen, Pflanzen oder Tieren geschmückt. Die Rechnung des Spitalmeister für das Jahr 1418 ist sogar signiert: eine Initiale C ist mit einem Hahn geschmückt, der in seinem Schnabel eine mit der Devise "Man sagt es" Sprechblase stattfindet; Ringsherum verläuft eine andere Sprechblase, auf der man *Johannes, clericus Eduensis diocesis, Parisius stans* liest.

La serie de cuentas del Hospital de París a finales de la Edad Media. Aspectos codicológicos - De la contabilidad del hospital de París, sólo se conservan 12 cuentas del mayordomo, datando todas del siglo XV, y 72 cuentas de la priora, redactadas entre 1364 y 1493. Ofrecen una gran variedad en cuanto a las dimensiones y la naturaleza de su soporte material, pero todas se redactaron en libros. En éstos, la organización de las páginas, más allá de variantes a veces significativas, pero marginales, confiere a la información consignada año tras año orden, claridad y homogeneidad, facilitando su lectura. En la mayor parte de las cuentas conservadas, la grafía y la ornamentación beneficiaron de la atención sostenida de los redactores: los títulos fueron caligrafiados, las mayúsculas, decoradas con arabescos, personajes, vegetales o animales. Las cuentas del mayordomo para el año 1418 incluso llevan firma: una letra florida C está ornamentada con un gallo que lleva en su pico una filacteria; ésta lleva la divisa "se dice" y, en torno al conjunto, otra filacteria lleva las palabras *Johannes, clericus Eduensis diocesis, Parisius stans*.

INDEX

Keywords : accounts, hôtel-Dieu hospital, codicology

Schlüsselwörter : Rechnung

Mots-clés : comptes, Paris, hôtel-Dieu, Jean Colin, codicologie

Palabras claves : Cuentas, hospital, codicología

AUTEUR

CHRISTINE JÉHANNO

Maître de Conférence en Histoire médiévale à l'Université du Littoral-Côte d'Opale (Boulogne-sur-Mer), spécialiste des archives hospitalières, notamment de celles conservées du plus ancien et important établissement d'assistance de Paris : l'hôtel-Dieu.